



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

zones urbaines

Question écrite n° 11784

Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le fait que certains points noirs d'environnement ont été recensés à l'intérieur de villes de plus de 100 000 habitants. Elle souhaiterait qu'elle lui indique la liste de ces villes et la nature de la pollution concernée.

Texte de la réponse

Un inventaire des sites pollués nécessitant une action des pouvoirs publics pour amener les responsables, exploitants ou détenteurs, à engager les actions nécessaires, a été publié en 1997. Vous souhaitez connaître les villes de plus de 100 000 habitants concernées par cet inventaire. Le tableau ci-joint donne la liste des 23 grandes villes en cause avec les 57 sites qu'elles détiennent. Les polluants les plus fréquemment rencontrés sont, comme sur l'ensemble du territoire, les hydrocarbures, les goudrons (HAP) caractéristiques des anciennes usines à gaz, notamment les solvants chlorés et les métaux lourds. Il est possible de connaître l'évolution de la situation sur chaque site depuis l'établissement de cet inventaire en consultant les préfetures concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11784

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1418

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4405